

Délibération n°2026-05-101

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Fonds de concours 2024-2026 « projets communaux » - Part 2 - Commune de Sizun – Automatisation de l'accès au camping municipal

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné procuration

Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean
M. POT Dominique à M. LOAËC Éric
Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry
Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves
Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2023-12-132 du 19 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le 1^{er} pacte financier et fiscal de solidarité du Pays de Landi.

Dans la continuité, par délibération n°2024-06-063 du 25 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé le règlement des fonds de concours 2024-2026 prévoyant notamment un fonds de concours dédié aux projets des communes. Doté d'une enveloppe de 900 000 € sur la période, ce fonds de concours permet de soutenir financièrement leurs projets d'investissement.

Par délibération n°2025-12-132 du 16 décembre 2025, un avenant n°1 au règlement d'application des fonds de concours aux communes 2024-2026 a été approuvé augmentant l'enveloppe fonds de concours ciblés en direction des projets communaux à hauteur de 400 000 €/an, soit 1 200 000 € sur la période 2024-2026.

L'enveloppe initiale de fonds de concours affectée à la commune de Sizun sur la période 2024-2026 d'un montant de 53 416 euros (volet 1) a ainsi été bonifiée à hauteur de 17 805 € (volet 2) portant le total à 71 221 € sur la période.

Par délibération du 16 avril 2026, la Commune de Sizun sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 17 805 € (volet 2) pour le projet ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subventions sollicitées	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité
Automatisation de l'accès au camping municipal avec aire de service	67 414 €	0 €	67 414 €	17 805 €

Il convient de délibérer pour approuver le fonds de concours à verser à la commune de Sizun pour un montant de 17 805 €.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;
Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;
Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024 approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;
Vu la délibération n°2025-12-132 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 au règlement d'application des fonds de concours aux communes ;
Vu la délibération en date du 16 avril 2026 de la commune de Sizun sollicitant un fonds de concours de 17 805 € pour le projet d'automatisation de l'accès au camping municipal avec aire de service ;
Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours et son avenant n°1 ;

Vu la conférence des maires en date du 5 mai 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Thierry Marchal, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Approuve le montant du fonds de concours « projets communaux » qui s'élève à 17 805 € (volet 2) à verser à la commune de Sizun pour le projet d'automatisation de l'accès au camping municipal avec aire de service.**
- **Dit que ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement des fonds de concours 2024-2026 et son avenant n°1.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.



Le Président,
Henri BILLON.

